

(N° 48.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 11 MARS 1886.

### Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi portant augmenta- tion du personnel du tribunal de première instance de Gand.

(Voir les Nos 40 et 57, session de 1885-1886, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. ORBAN DE XIVRY, VAN VRECKEM et LAMMENS, Rapporteur.

MESSIEURS,

La progression constante des affaires au tribunal de première instance de Gand nécessite une nouvelle augmentation du personnel.

Le Procureur du Roi et ses trois substituts ne peuvent faire face au travail qui leur incombe. Le nombre des notices inscrites au Parquet a presque doublé depuis six ans.

Il en est de même des deux juges d'instruction, dont le nombre n'a pas été augmenté depuis 1832. Un seul juge d'instruction a eu à instruire, pendant les dix premiers mois de 1885, 604 affaires, indépendamment de 174 commissions rogatoires, tandis qu'autrefois, le nombre des affaires traitées pendant une année entière par les deux magistrats instructeurs ne dépassait pas 680.

Un Projet de Loi, adopté à l'unanimité par la Chambre, augmentera le personnel du tribunal de première instance de Gand, d'une septième place de juge et d'une quatrième place de substitut du Procureur du Roi.

Votre Commission de la Justice a l'honneur, Messieurs, de vous proposer l'adoption du Projet.

*Le Rapporteur,*  
LAMMENS.

*Pour le Président,*  
G. ORBAN DE XIVRY.